



## Transfert de société par mon employeur

-----  
Par Marie31210

Bonjour,

J'ai une amie qui travaille depuis 4 ans dans une maison de retraite à temps complet en tant qu'ASH. La direction nous informe que le domaine du ménage sera désormais confié à un sous-traitant dont elle serait salariée.

1)-A t-elle le droit de refuser ce transfert, je pense que oui mais je voudrais en avoir la certitude et l'article du code du travail...

2)-Si elle refuse ce contrat, doit-elle démissionner à son initiative ou son employeur actuel doit-il la licencier ?

Merci de votre aide